



Communiqué de presse

Bruxelles, 24 février 2021

KBC donne un coup de pouce aux rénovations populaires visant à améliorer l'efficacité énergétique et la sécurité.

1,29% pour le Prêt KBC énergie verte et sécurité (25/02 au 31/03).

KBC ¹ va apporter un soutien supplémentaire aux investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique ou la sécurité (chauffage, isolation, vitrage, panneaux solaires, batteries domestiques... mais aussi mesures de protection contre l'incendie ou le cambriolage), qui sont déjà populaires aujourd'hui, avec un tarif compétitif de

- 1,29% pour les prêts verts et
- 2,4% pour les autres rénovations et investissements

Le (semi-)confinement a clairement encouragé les Belges à rénover leur maison ou à investir dans une meilleure sécurité du logement.

- En janvier 2021, le nombre de prêts à la rénovation a augmenté de 48% par rapport à janvier 2020 (tant pour les prêts verts que pour le prêt rénovation traditionnel).
- La même tendance à la hausse se poursuit en février 2021 : +38% par rapport à février 2020.
- 89% des Prêts KBC énergie verte et sécurité sont conclus de manière numérique.

¹ CBC et KBC Bruxelles appliquent également ces tarifs

Vous pouvez souscrire un Prêt Énergie verte et sécurité si vous effectuez des travaux de construction ou de rénovation qui permettent **d'économiser au moins 50 % d'énergie ou d'accroître la sécurité de votre logement**. Il peut s'agir de solutions à haut rendement énergétique (par exemple chauffage, isolation, vitrage, panneaux solaires, batteries domestiques, etc.), mais des mesures pour la protection contre l'incendie ou le cambriolage sont également éligibles.

Filip Ferrante, directeur général du groupe Durabilité des entreprises, ajoute : *"Récemment, diverses études ont clairement montré qu'en Flandre/Belgique, nous devons encore faire de gros efforts pour atteindre les objectifs Européens ambitieux de réduction des émissions de CO2. La rénovation des logements existants fait également partie de ces efforts. Par son Engagement collectif pour l'action climatique des Nations Unies, KBC s'engage à mettre l'ensemble de son portefeuille de produits et d'activités en conformité avec l'Accord de Paris sur le climat. Notre tarification compétitive pour les investissements qui soutiennent cette vague de rénovation indispensable des logements existants est tout à fait conforme à cet engagement. KBC veut - avec ses clients, particuliers et entreprises - prendre des mesures en faveur d'une société plus durable"*.

Les tendances les plus notables :

- En janvier 2021, la KBC enregistre une **augmentation de 138 %** par rapport à janvier 2020, notamment en ce qui concerne le **nombre de demandes de prêts rénovation traditionnels pour "l'ameublement et l'aménagement du jardin"** (y compris l'installation d'une piscine).
- Le **montant et la durée moyens des prêts** augmentent également :
 - Le montant moyen d'un prêt à la rénovation écologique était de 9 500 euros en 2020 et passera à 11 500 euros au cours du premier mois de 2021. La durée du mandat passe de 46 mois à 51 mois.
 - Pour la rénovation traditionnelle, le montant passe de 16 600 euros à 17 200 euros. Là aussi, la durée augmente légèrement pour atteindre 54 mois (53 mois en 2020).
- Le client souscrit de plus en plus souvent ces prêts de manière rapide et pratique par voie numérique : **89 %** des prêts rénovation - soit 12 % de plus qu'en 2020 - sont souscrits par voie numérique.
- Jeunes et vieux rénovent : 11 % des emprunteurs sont à la retraite.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)